

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 20-14

Rénovation de la route forestière de l'onglette.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-14 s'est réunie le mercredi 25 novembre dans la salle du Mont-des-Cerfs.

Elle était composée de Messieurs Joël Herminjard, Marcel Cloux, Thierry Dumoulin, Olivier Favre, Sébastien Pavid, Stefan Bögli et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Lionel-Numa Pesenti. Il était accompagné de Messieurs Grégoire Wyss et Benoit Margot. Nous les remercions pour les compléments d'information et les réponses qu'ils nous ont apportés.

Il nous a été expliqué que la partie supérieure de la route avait été remise en état et rélargie dans le cadre du budget. La partie inférieure impliquait de gros travaux d'où ce préavis.

Les travaux devraient débuter aux environs de juillet l'année prochaine, en même temps qu'un chantier d'entretien sur la ligne de chemin de fer.

A une question concernant l'avenir des installations militaires présentes il nous fut répondu que l'armée ne les détruirait pas et qu'elle n'y était pas obligée.

A une autre question au sujet de la participation de TRAVYS on nous expliqua que les travaux étaient déjà subventionnés par l'Etat et la Confédération.

Un commissaire s'interrogeait sur l'utilité de mettre de l'enrobé sur la partie basse, en réponse, on nous dit qu'à cause de la forte pente du terrain en dessous de la route, cela éviterait des éboulements.

Une question fut posée au sujet de la partie basse de la route avant la forêt qui est particulièrement étroite à certains endroits. La réponse fut que ce tronçon n'étant pas en zone forestière, s'il devait y avoir des travaux à cet endroit, cela ferait l'objet d'une demande A-F vu qu'il se trouve en zone agricole.

Il fut posé deux questions liées aux dégâts que pourraient occasionner le passage d'engins lourds pendant les travaux Vers-chez-le-Gras et sur le pont de l'Arnon. Concernant Vers-chez-le-Gras, les installations de la société des eaux sont connues pour être anciennes et vétustes, contact sera pris avec ladite société, pour le pont de l'Arnon, un avis à un bureau d'ingénieur a été demandé.

Fondés sur ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 20-14.

Michel Bahrami

La Sagne le 26.11.2020